

La Haye Aubrée
Eure

JMV/RF

MINISTÈRE D'ÉTAT
AFFAIRES CULTURELLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

ARRÊTÉ

MONUMENTS HISTORIQUES

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DES AFFAIRES CULTURELLES,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927
et la loi du 27 août 1941;

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER

Est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments
historiques **l'Eglise de La HAYE-AUBRÉE (Eure), figurant
au cadastre sous le n° 762 de la Section B, lieudit
"l'Eglise", pour une superficie de 4 ares,45 ca, et
appartenant à la commune.**

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la
préfecture, ^{et} au maire de la commune de **La HAYE-AUBRÉE (Eure),**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 Janvier 1962

P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur Général de l'Architecture,

Signé R. PERCHET.

T. S. V. P.

Pour ampliation :
Le Chef du Bureau des Travaux
et Classements,

J. A. 131720. [10715] □

Département :
EURE

Commune :
LA-HAYE-AUBREE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pont-Audemer
Avenue de l'Europe 27507
27507 Pont-Audemer Cedex
tél. 02.32.56.71.00 -fax 02.32.56.71.33
cdif.pont-audemer@dgfip.finances.gouv.fr

Section : ZE
Feuille : 000 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 22/08/2014
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

